



## AIDE A LA SIGNALISATION DE JALONNEMENT DES AGGLOMÉRATIONS

<b>1. Chapitre budgétaire :</b>	20414 628 7042904 AP 440
<b>2. Bénéficiaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Communes membres d'une communauté de communes</li><li>- Communautés de communes</li></ul>
<b>3. Condition(s) d'attribution :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ville + 5 000 habitants : subvention représentant le coût hors taxes des panneaux, caissons blancs, incombant au Département.</li><li>- Ville – 5 000 habitants : subvention égale au montant total des dépenses hors taxes comprenant la fourniture et la pose des mâts supports.</li></ul>
<b>4. Référence(s) décisions du Conseil général :</b>	BP 1985 – DM2 2008
<b>5. Détermination de la subvention :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ville + 5 000 habitants : montant du coût hors taxes des panneaux caissons blancs incombant au Département.</li><li>- Ville – 5 000 habitants : montant total des dépenses hors taxes de la fourniture et pose des mâts supports et des caissons au prorata de la surface des panneaux blancs incombant au Département.</li><li>- Subvention minimale accordée à une collectivité publique 1 500 € et plafonnée à la participation du maître d'ouvrage.</li></ul>
<b>6. Modalité(s) d'attribution :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Délibération de l'organisme sollicitant l'aide</li><li>- Demande de subvention accompagnée du devis faisant apparaître les fournitures de panneaux blancs (ville de + 5 000 habitants) mâts supports et pose de l'ensemble de la signalisation avec pourcentage de surface des panneaux blancs incombant au Département (ville de – 5 000 habitants) dossier technique d'implantation respectant les principes et le schéma directeur de jalonnement approuvé par le Conseil général en novembre 1980.</li><li>- Décision de la Commission Permanente</li><li>- Notification d'attribution de la subvention.</li></ul>
<b>7. Service(s) chargé(s) de l'instruction :</b>	Direction Générale Adjointe des Infrastructures Direction des Routes ✉ : <a href="mailto:secretariat.routes@cg72.fr">secretariat.routes@cg72.fr</a>